

Jean-Pierre  
Beaumont [REDACTED]  
2008-05-07 11:59

A Michel Binette [REDACTED] 165P-1814  
cc Jacques A. Tremblay [REDACTED], Michel  
Gagnon [REDACTED]  
ccc Simon Bélanger [REDACTED]  
Objet 611095 - Les Îles-de-la-Madeleine - Réseau d'eau potable  
pour l'île de la Grande-Entrée

Affaires municipales  
et Régions  
**Québec**

Bonjour,

L'état de situation demandé est fait et est disponible dans le système INFRA dans la fiche simplifiée. Je la reproduis ci-après.

Commentaire sur le dossier fiche simplifiée

Ce projet concerne le système d'alimentation et de distribution d'eau potable pour le secteur de la Pointe-de-l'Île-de-Grande-Entrée aux Îles-de-la-Madeleine. La solution présentée le 25 septembre 2006 prévoyait l'aménagement de 3 puits, l'implantation d'un réservoir d'un volume d'environ 300 mètres cubes ainsi que la mise en place de conduites d'amenée et de distribution sur des longueurs totalisant environ 5 km. Ce projet vise principalement à augmenter la capacité du réseau d'aqueduc municipal pour rencontrer l'ensemble des besoins de l'usine Madelimer parce que, antérieurement, l'utilisation de l'eau de mer dans le processus de transformation a causé des détériorations notables sur les équipements de cette usine. En outre, depuis le dépôt de la demande d'aide financière, Madelimer a subi un incendie en 2007 et elle prévoit maintenant la construction de nouvelles installations en 2008-2009. Le projet vise aussi à desservir une cinquantaine de résidences. Les coûts de ces travaux étaient estimés à 3,9 M\$ en mai 2006.

À la réunion technique du 18 avril 2008, en présence de représentants de la Municipalité, le Consultant nous a informé qu'il doit effectuer le développement technique de ce dossier dans les meilleurs délais, soit pour la fin juin 2008. Les 4 principales commandes inhérentes à son mandat sont :

- d'établir les débits de conception des infrastructures d'approvisionnement en eau potable pour desservir l'usine Madelimer (à partir de 2009 et sur une prévision de 10 ans) ainsi que les autres usagers du secteur;
- d'obtenir l'autorisation du MDDEP pour l'implantation des nouveaux puits, en vertu du Règlement sur le captage des eaux souterraines;
- de concevoir les plans du projet pour le MTQ;
- de fournir un rapport technique au MAMR pour le traitement du dossier dans FIMR ou dans PIQM. Nous avons transmis notre demande de renseignements par écrit à la Municipalité en septembre 2007.

Le Consultant a souligné que l'échéancier de la fin juin est très serré en ce qui le concerne. Nous sommes en attente des renseignements techniques demandés.

SB 2008-05-05

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec  
Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales et des Régions



---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.



Karim Senhaji [REDACTED]

2008-07-31 13:50

A Michel Binette [REDACTED]

cc Jean-Pierre Beaumont [REDACTED] Yvan

Dumont [REDACTED]

ccc Simon Bélange [REDACTED]

Objet Suivi des dossiers - Beaumont et Les Îles-de-la-Madeleine

Affaires municipales  
et Régions

Québec

Bonjour,

**Beaumont (610480 - Secteur Charles Couillard et école de la Marelle)**

Comme convenu, la fiche synthèse sera transmise au fédéral aujourd'hui.

**Les Îles-de-la-Madeleine (611095 - Réseau d'eau potable - secteur La Pointe de l'île Grande-Entrée)**

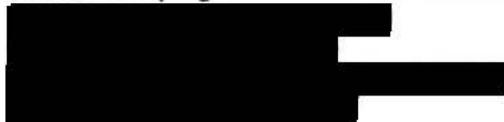
Les documents soumis hier par les représentants de la municipalité indiquent que l'état d'avancement des études pour la définition de ce projet ne nous permet pas d'envisager une recommandation d'aide financière. Notons que, selon les documents soumis, le coût de ce projet est passé de 3,9 M\$ à 9,6 M\$.

Pour qu'on puisse statuer sur une aide financière, la municipalité devra compléter la définition de son projet et obtenir l'accord du MDDEP pour les prélèvements d'eau souterraine envisagés. Selon les documents soumis, des investissements d'environ 324 000 \$ seraient requis pour compléter les travaux de recherche d'eau souterraine.

La municipalité a la possibilité d'utiliser le résiduel de son enveloppe de la TECQ pour réaliser ces travaux de recherche d'eau, son solde d'enveloppe TECQ pourrait défrayer ces travaux à hauteur de 294 533 \$.

Karim Senhaji, ing.  
Chef d'équipe - programmes

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Qc



-----

-----  
**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.

Yvan Dumont [REDACTED]  
2008-08-26 16:23

A Jean-Pierre Beaumont [REDACTED]

cc Simon Bélanger [REDACTED]

ccc

Objet Les Îles-de-la-Madeleine, projet d'eau potable pour le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée (611095)

Affaires municipales  
et Régions

Québec 

Jean-Pierre,

Pour faire suite à l'état de situation de Karim transmis par courriel au cabinet (Michel Binette) le 31 juillet dernier, lequel t'a également été transmis en copie, voici des informations complémentaires qu'il serait, à mon avis, important de signaler au cabinet lors de ta prochaine rencontre hebdomadaire.

- Ce projet avait principalement pour but de fournir de l'eau en vue de la reconstruction de l'usine de transformation de produits marins Madelimer incendiée en 2007 et c'est à ce titre qu'il avait été retenu pour une recommandation d'aide financière dans le FIMR 3. La desserte de 50 commerces et résidences situés le long du tracé de la conduite d'alimentation en eau pour la plupart et sur le Chemin Principal était également prévue.
- Il a été mentionné précédemment aux représentants de la municipalité et du consultant que les travaux visant exclusivement à régler des problèmes d'approvisionnement en eau de résidences ne pouvaient être admissibles dans les volets «développement» des programmes (puisque que cela ne répond pas aux objectifs de ces volets) et que pour être considérés dans les volets «aqueduc et égout», la problématique devait être démontrée par des vérifications (notamment des analyses de l'eau des puits concernés).
- Il a aussi été mentionné que l'entreprise Madelimer devait nous confirmer sa décision de reconstruire son usine dans le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée et ses besoins en eau.
- Le projet révisé présenté au cabinet lors de la rencontre du 30 juillet dernier comprend maintenant plus de 5 km de conduites de distribution avec protection incendie pour desservir 150 résidences et de nouveaux puits (en plus de ceux déjà identifiés) dont la faisabilité demeure à confirmer par une recherche d'eau additionnelle (au coût de quelque 300 000 \$). Selon l'estimation du consultant, cet ajout au projet implique un coût de 3,5 M\$ sur le coût total révisé du projet maintenant évalué à 9,6 M\$.
- Nous n'avons pas été prévenu de cette modification au projet avant le 30 juillet et à ce jour, aucune donnée démontrant la problématique d'approvisionnement en eau des résidences visées n'a été déposée. En outre, aucune assurance quant à la reconstruction de l'usine Madelimer ne nous a été fournie. Sur ce point, le conseiller municipal présent à la rencontre du 30 juillet a répondu que les assurances requises avaient été communiquées à la ministre..... En fait, depuis la réunion de coordination technique d'avril 2008 où nos exigences techniques pour compléter l'analyse du dossier ont été précisées à la municipalité et au consultant, aucune réponse technique n'a été remise.
- La municipalité revendique un taux d'aide de 95 % pour ce projet et une confirmation immédiate de l'aide financière avant de poursuivre le développement technique du projet

Ce projet prend beaucoup d'ampleur par rapport à l'objectif pour lequel il a été retenu au départ, ce qui fait

passer son coût à 9,6 M\$. Par ailleurs, la situation de l'évacuation des eaux usées des résidences visées par le projet n'est pas considérée ouvertement par la municipalité et le consultant. La mise en place d'infrastructures d'égout et d'assainissement pourrait s'avérer nécessaire lorsque le projet d'eau potable sera soumis au MDDEP. Cela ferait encore augmenter de beaucoup les coûts.

Si le projet était limité aux besoins de l'usine de Madelimer, les puits déjà identifiés auraient sans doute une capacité suffisante.

La municipalité a déposé pour approbation par le ministère un règlement d'emprunt de 100 000 \$ pour le paiement d'honoraires relatifs aux études préliminaires pour ce projet. Ce règlement n'a pas été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. La municipalité a été avisée par une lettre de la DAJ (copie ci-jointe) que ce règlement doit être approuvé par les personnes habiles à voter préalablement à son approbation par le ministère. Il semble que les résidents touchés par le projet n'aient pas été informés des incidences du projet sur leurs taxes. Comme l'augmentation anticipée du compte de taxes (estimée par le consultant à plus de 600 \$/ an pour une résidence avec un taux d'aide de 95 %) est significative, il y a un risque que le projet soit contesté par les résidents.

Dans les circonstances, il y aurait lieu de convenir avec le cabinet de notre position sur l'envergure du projet et des conditions préalables à une confirmation de l'aide financière et, ensuite, d'en aviser clairement la municipalité (préférentiellement par le niveau politique).

Nous n'avons pas été informé de la teneur des échanges entre le cabinet et la municipalité le 30 juillet dernier. À la demande de Michel Binette, Simon Bélanger a reçu les représentants de la municipalité, mais après la rencontre au cabinet. Il a pris simplement note des modifications proposées au projet et des demandes de la municipalité, sans prendre position.



611095\_Iles-Madeleine\_LET DAJ 080826.pdf

Yvan Dumont, ing.  
Chef d'équipe des programmes  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec  
Direction générale des infrastructures



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ  
Ce courriel peut contenir des inform  
Si ce message vous a été adressé  
immédiatement.

*2008.12.16 - Appel téléphonique  
de M. Hubert Poirier à Simpson,  
Belonges pour s'informer de l'avancement  
du dossier.  
Il va s'adresser directement à la  
ministre.*

*LD.  
08.12.17*



Jean-Pierre  
Beaumont  
2009-02-02 14:47

A Jacques A. Tremblay  
cc Yvan Dumont Simon  
Bélanger  
ccc  
Objet Les Îles-de-la-Madeleine, projet d'eau potable pour le  
secteur Pointe de l'île Grande-Entrée (611095)



Bonjour,

Voici l'état de situation demandée telle que fournie par Simon Bélanger

=====

- J'ai eu une conversation téléphonique avec M. Jean Richard, Directeur des travaux publics de la Municipalité, le 9 janvier 2009, au cours de laquelle il m'a mentionné que la Municipalité et son Consultant travaillent le dossier technique de ce projet pour obtenir d'une part, l'autorisation du MDDEP requise en vertu de l'article 40 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* et, d'autre part, pour nous transmettre les informations techniques que nous avons demandées. À ce jour, je n'ai pas reçu ces informations.
- J'ai aussi effectué un suivi auprès de l'analyste du MDDEP qui m'a confirmé le 8 janvier 2009 que l'étude de la demande d'autorisation en vertu de l'article 40 est en cours pour les 4 puits de la partie Sud (qui alimenteraient éventuellement l'usine Madelimer); par contre, il n'avait pas reçu d'informations pour d'autres puits dans la partie Nord afin de desservir les 150 résidences supplémentaires prévues dans le projet révisé.
- La recommandation de statuer aussitôt que possible sur l'envergure de ce projet me semble importante pour les raisons expliquées dans le courriel de Yvan Dumont en date du 2008-08-28 (joint ci-dessous), soit :
  - i. répondre à des besoins industriels (projet estimé à 3 725 000 \$ en 2006);
  - ii. ou répondre à un projet étendu couvrant les besoins industriels ainsi que la zone résidentielle urbanisée de l'Île-de-Grande-Entrée. Ce projet étendu a été estimé à 9 622 800 \$ en 2008, mais cette évaluation préliminaire pourrait à mon avis être beaucoup dépassée parce que les sources d'approvisionnement (puits) ne sont pas validées, l'implication du MTQ n'est pas déterminée et la situation sur l'évacuation des eaux usées des résidences visées par le projet ne nous a pas été présentée.

Simon Bélanger, ing.  
Direction générale des infrastructures

=====

Pour faire suite à l'état de situation de Karim transmis par courriel au cabinet (Michel Binette) le 31 juillet dernier, lequel t'a également été transmis en copie, voici des informations complémentaires qu'il serait, à mon avis, important de signaler au cabinet lors de ta prochaine rencontre hebdomadaire.

- Ce projet avait principalement pour but de fournir de l'eau en vue de la reconstruction de l'usine de transformation de produits marins Madelimer incendiée en 2007 et c'est à ce titre qu'il avait été retenu pour une recommandation d'aide financière dans le FIMR 3. La desserte de 50 commerces et résidences situés le long du tracé de la conduite d'alimentation en eau pour la plupart et sur le Chemin Principal était également prévue.

- Il a été mentionné précédemment aux représentants de la municipalité et du consultant que les travaux visant exclusivement à régler des problèmes d'approvisionnement en eau de résidences ne pouvaient être admissibles dans les volets «développement» des programmes (puisque que cela ne répond pas aux objectifs de ces volets) et que pour être considérés dans les volets «aqueduc et égout», la problématique devait être démontrée par des vérifications (notamment des analyses de l'eau des puits concernés).
- Il a aussi été mentionné que l'entreprise Madelimer devait nous confirmer sa décision de reconstruire son usine dans le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée et ses besoins en eau.
- Le projet révisé présenté au cabinet lors de la rencontre du 30 juillet dernier comprend maintenant plus de 5 km de conduites de distribution avec protection incendie pour desservir 150 résidences et de nouveaux puits (en plus de ceux déjà identifiés) dont la faisabilité demeure à confirmer par une recherche d'eau additionnelle (au coût de quelque 300 000 \$). Selon l'estimation du consultant, cet ajout au projet implique un coût de 3,5 M\$ sur le coût total révisé du projet maintenant évalué à 9,6 M\$.
- Nous n'avons pas été prévenu de cette modification au projet avant le 30 juillet et à ce jour, aucune donnée démontrant la problématique d'approvisionnement en eau des résidences visées n'a été déposée. En outre, aucune assurance quant à la reconstruction de l'usine Madelimer ne nous a été fournie. Sur ce point, le conseiller municipal présent à la rencontre du 30 juillet a répondu que les assurances requises avaient été communiquées à la ministre..... En fait, depuis la réunion de coordination technique d'avril 2008 où nos exigences techniques pour compléter l'analyse du dossier ont été précisées à la municipalité et au consultant, aucune réponse technique n'a été remise.
- La municipalité revendique un taux d'aide de 95 % pour ce projet et une confirmation immédiate de l'aide financière avant de poursuivre le développement technique du projet.

Ce projet prend beaucoup d'ampleur par rapport à l'objectif pour lequel il a été retenu au départ, ce qui fait passer son coût à 9,6 M\$. Par ailleurs, la situation de l'évacuation des eaux usées des résidences visées par le projet n'est pas considérée ouvertement par la municipalité et le consultant. La mise en place d'infrastructures d'égout et d'assainissement pourrait s'avérer nécessaire lorsque le projet d'eau potable sera soumis au MDDEP. Cela ferait encore augmenter de beaucoup les coûts.

Si le projet était limité aux besoins de l'usine de Madelimer, les puits déjà identifiés auraient sans doute une capacité suffisante.

La municipalité a déposé pour approbation par le ministère un règlement d'emprunt de 100 000 \$ pour le paiement d'honoraires relatifs aux études préliminaires pour ce projet. Ce règlement n'a pas été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. La municipalité a été avisée par une lettre de la DAJ (copie ci-jointe) que ce règlement doit être approuvé par les personnes habiles à voter préalablement à son approbation par le ministère. Il semble que les résidents touchés par le projet n'aient pas été informés des incidences du projet sur leurs taxes. Comme l'augmentation anticipée du compte de taxes (estimée par le consultant à plus de 600 \$/ an pour une résidence avec un taux d'aide de 95 %) est significative, il y a un risque que le projet soit contesté par les résidents.

Dans les circonstances, il y aurait lieu de convenir avec le cabinet de notre position sur l'envergure du projet et des conditions préalables à une confirmation de l'aide financière et, ensuite, d'en aviser clairement la municipalité (préférentiellement par le niveau politique).

Nous n'avons pas été informé de la teneur des échanges entre le cabinet et la municipalité le 30 juillet dernier. À la demande de Michel Binette, Simon Bélanger a reçu les représentants de la municipalité, mais après la rencontre au cabinet. Il a pris simplement note des modifications proposées au projet et des demandes de la municipalité, sans prendre position.

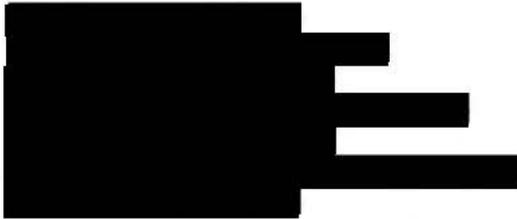


611095\_Iles-Madeleine\_LET DAJ 080826.pdf

Yvan Dumont, ing.  
Chef d'équipe des programmes

=====

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec  
Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur  
immédiatement.



Simon  
Bélanger [REDACTED]  
2009-02-02 14:38

A Jean-Pierre Beaumont [REDACTED]

cc

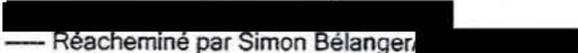
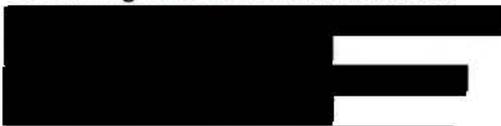
ccc

Objet Tr : Les Îles-de-la-Madeleine, projet d'eau potable pour le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée (611095)

Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire

Québec

Simon Bélanger, ing.  
Direction générale des infrastructures



— Réacheminé par Simon Bélanger, [REDACTED] le 2009-02-02 14:38 —



Simon  
Bélanger [REDACTED]  
2009-02-02 10:43

A Yvan Dumont [REDACTED]

cc

Objet Tr : Les Îles-de-la-Madeleine, projet d'eau potable pour le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée (611095)

Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire

Québec

Yvan,

Voici l'état de situation pour le dossier mentionné en rubrique (valider et faire suivre à M. Beaumont s.v.p.):

- J'ai eu une conversation téléphonique avec M. Jean Richard, Directeur des travaux publics de la Municipalité, le 9 janvier 2009, au cours de laquelle il m'a mentionné que la Municipalité et son Consultant travaillent le dossier technique de ce projet pour obtenir d'une part, l'autorisation du MDDEP requise en vertu de l'article 40 du *Règlement sur le captage des eaux souterraines* et, d'autre part, pour nous transmettre les informations techniques que nous avons demandées. À ce jour, je n'ai pas reçu ces informations.
- J'ai aussi effectué un suivi auprès de l'analyste du MDDEP qui m'a confirmé le 8 janvier 2009 que l'étude de la demande d'autorisation en vertu de l'article 40 est en cours pour les 4 puits de la partie Sud (qui alimenteraient éventuellement l'usine Madelimer); par contre, il n'avait pas reçu d'informations pour d'autres puits dans la partie Nord afin de desservir les 150 résidences supplémentaires prévues dans le projet révisé.
- La recommandation de statuer aussitôt que possible sur l'envergure de ce projet me semble importante pour les raisons expliquées dans le courriel de Yvan Dumont en date du 2008-08-28 (joint ci-dessous), soit :
  - i. répondre à des besoins industriels (projet estimé à 3 725 000 \$ en 2006);
  - ii. ou répondre à un projet étendu couvrant les besoins industriels ainsi que la zone résidentielle

urbanisée de l'Île-de-Grande-Entrée. Ce projet étendu a été estimé à 9 622 800 \$ en 2008, mais cette évaluation préliminaire pourrait à mon avis être beaucoup dépassée parce que les sources d'approvisionnement (puits) ne sont pas validées, l'implication du MTQ n'est pas déterminée et la situation sur l'évacuation des eaux usées des résidences visées par le projet ne nous a pas été présentée.

Simon Bélanger, ing.  
Direction générale des infrastructures

[REDACTED]

----- Réacheminé par Simon Bélanger [REDACTED] le 2009-02-02 09:35 -----



Jean-Pierre  
Beaumont [REDACTED]  
2009-01-27 16:18

A Yvan Dumont [REDACTED] Simon  
Bélanger [REDACTED]  
cc

Objet Tr : Les Îles-de-la-Madeleine, projet d'eau potable pour le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée (611095)

Affaires municipales,  
Régions et Occupation  
du territoire

Québec [REDACTED]

Bonjour,

Est-ce que ce dossier a évolué depuis le dernier état de situation ? Le cabinet nous demande où ce projet est rendu.

Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec  
Direction générale des infrastructures  
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

[REDACTED]

----- Réacheminé par Jean-Pierre Beaumont [REDACTED] le 2009-01-27 16:17 -----

Yvan Dumont [REDACTED]  
2008-08-28 10:10.

A Jean-Pierre Beaumont [REDACTED]  
cc Simon Bélanger [REDACTED]  
Objet Les Îles-de-la-Madeleine, projet d'eau potable pour le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée (611095)

Jean-Pierre,

Pour faire suite à l'état de situation de Karim transmis par courriel au cabinet (Michel Binette) le 31 juillet dernier, lequel t'a également été transmis en copie, voici des informations complémentaires qu'il serait, à mon avis, important de signaler au cabinet lors de ta prochaine rencontre hebdomadaire.

- Ce projet avait principalement pour but de fournir de l'eau en vue de la reconstruction de l'usine de transformation de produits marins Madelimer incendiée en 2007 et c'est à ce titre qu'il avait été retenu pour une recommandation d'aide financière dans le FIMR 3. La desserte de 50 commerces et résidences situés le long du tracé de la conduite d'alimentation en eau pour la plupart et sur le Chemin Principal était également prévue.
- Il a été mentionné précédemment aux représentants de la municipalité et du consultant que les travaux visant exclusivement à régler des problèmes d'approvisionnement en eau de résidences ne pouvaient être admissibles dans les volets «développement» des programmes (puisque que cela ne répond pas aux objectifs de ces volets) et que pour être considérés dans les volets «aqueduc et égout», la problématique devait être démontrée par des vérifications (notamment des analyses de l'eau des puits concernés).
- Il a aussi été mentionné que l'entreprise Madelimer devait nous confirmer sa décision de reconstruire son usine dans le secteur Pointe de l'île Grande-Entrée et ses besoins en eau.
- Le projet révisé présenté au cabinet lors de la rencontre du 30 juillet dernier comprend maintenant plus de 5 km de conduites de distribution avec protection incendie pour desservir 150 résidences et de nouveaux puits (en plus de ceux déjà identifiés) dont la faisabilité demeure à confirmer par une recherche d'eau additionnelle (au coût de quelque 300 000 \$). Selon l'estimation du consultant, cet ajout au projet implique un coût de 3,5 M\$ sur le coût total révisé du projet maintenant évalué à 9,6 M\$.
- Nous n'avons pas été prévenu de cette modification au projet avant le 30 juillet et à ce jour, aucune donnée démontrant la problématique d'approvisionnement en eau des résidences visées n'a été déposée. En outre, aucune assurance quant à la reconstruction de l'usine Madelimer ne nous a été fournie. Sur ce point, le conseiller municipal présent à la rencontre du 30 juillet a répondu que les assurances requises avaient été communiquées à la ministre..... En fait, depuis la réunion de coordination technique d'avril 2008 où nos exigences techniques pour compléter l'analyse du dossier ont été précisées à la municipalité et au consultant, aucune réponse technique n'a été remise.
- La municipalité revendique un taux d'aide de 95 % pour ce projet et une confirmation immédiate de l'aide financière avant de poursuivre le développement technique du projet.

Ce projet prend beaucoup d'ampleur par rapport à l'objectif pour lequel il a été retenu au départ, ce qui fait passer son coût à 9,6 M\$. Par ailleurs, la situation de l'évacuation des eaux usées des résidences visées par le projet n'est pas considérée ouvertement par la municipalité et le consultant. La mise en place d'infrastructures d'égout et d'assainissement pourrait s'avérer nécessaire lorsque le projet d'eau potable sera soumis au MDDEP. Cela ferait encore augmenter de beaucoup les coûts.

Si le projet était limité aux besoins de l'usine de Madelimer, les puits déjà identifiés auraient sans doute une capacité suffisante.

La municipalité a déposé pour approbation par le ministère un règlement d'emprunt de 100 000 \$ pour le paiement d'honoraires relatifs aux études préliminaires pour ce projet. Ce règlement n'a pas été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter. La municipalité a été avisée par une lettre de la DAJ (copie ci-jointe) que ce règlement doit être approuvé par les personnes habiles à voter préalablement à son approbation par le ministère. Il semble que les résidents touchés par le projet n'aient pas été informés des incidences du projet sur leurs taxes. Comme l'augmentation anticipée du compte de taxes (estimée par le consultant à plus de 600 \$/ an pour une résidence avec un taux d'aide de 95 %) est significative, il y a un risque que le projet soit contesté par les résidents.

Dans les circonstances, il y aurait lieu de convenir avec le cabinet de notre position sur l'envergure du projet et des conditions préalables à une confirmation de l'aide financière et, ensuite, d'en aviser clairement la municipalité (préférablement par le niveau politique).

Nous n'avons pas été informé de la teneur des échanges entre le cabinet et la municipalité le 30 juillet dernier. À la demande de Michel Binette, Simon Bélanger a reçu les représentants de la municipalité, mais après la rencontre au cabinet. Il a pris simplement note des modifications proposées au projet et des demandes de la municipalité, sans prendre position.



611095\_Iles-Madeleine\_LET DAJ 080826.pdf

Yvan Dumont, ing.  
Chef d'équipe des programmes  
Service des programmes et du suivi des infrastructures-Québec  
Direction générale des infrastructures

Téléphone : [REDACTED]  
Télécopieur [REDACTED]  
yvan.dumont [REDACTED]

---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

---

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.  
Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS  
FICHE DE CONFORMITÉ NORMATIVE ET D'APPRÉCIATION TECHNIQUE**

**Code géographique**  
01023

**Municipalité ou organisme, désignation**  
Les Îles-de-la-Madeleine , M

**No de dossier MAMROT**  
550052

**No de séquence**

**Titre du projet**                      **Volet** 2.1                      **Ordre de priorité du projet pour le requérant**

Approvisionnement et distribution d'eau potable à l'Île-de-la-Grande-Entrée

**Catégorie d'infrastructures**      Infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout

**Catégorie de travaux**              Réfection - remplacement - capacité augmentée

**\$ du projet à la demande**              5 926 542 \$                      **\$ admissible du projet**              5 926 542 \$

**Date du début des travaux**      2009-05-01                      **Date de la fin des travaux**      2010-12-31

**Date de réception de la demande au MAMR**              2006-09-18

**DATE DE LA DEMANDE ET DES TRAVAUX**

Travaux entrepris après la date de réception au MAMROT de la demande d'aide financière ou de la résolution de transfert de la demande à partir d'un autre programme

**CLIENTÈLE**

Municipalité, cité, ville, village, paroisse, canton, cantons unis, territoire non organisé, municipalité régionale de comté (MRC), communauté métropolitaine, régie intermunicipale, corporation ou organisme dont une corporation municipale nomme la majorité des membres ou contribue à plus de la moitié du budget annuel, ou les regroupements de tels municipalités, corporations ou organismes

X

Organisme public ou parapublic, organisme du secteur privé ou organisme à but non lucratif (OBNL) (2.1)

**INFRASTRUCTURES ADMISSIBLES**

Les infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout

X

Les voies de circulation véhiculaire ou piétonnière

Le mobilier urbain

Les musées (y compris les musées d'art)

Les sites patrimoniaux désignés

Les installations pour les arts d'interprétation

Les centres culturels / communautaires

Les centres ou lieux d'interprétation

Les bibliothèques municipales

Les installations sportives collectives autres que celles utilisées uniquement par des athlètes professionnels

Les lieux récréatifs communautaires

Les parcs, parcours de santé, pistes cyclables, sentiers, terrains de jeux et autres installations analogues

Les centres de congrès, de foire ou d'exposition

Autres

**TRAVAUX ADMISSIBLES**

Réfection, réhabilitation ou remplacement d'infrastructures

X

Agrandissement ou construction d'infrastructures

**FIN DE L'APPRÉCIATION, CAR LE PROJET EST REFUSÉ POUR LES RAISONS SUIVANTES:**

Travaux entrepris avant la date de réception au MAMROT de la demande d'aide financière ou de la résolution de transfert de la demande à partir d'un autre programme

Clientèle non admissible

Infrastructures non admissibles

Travaux non admissibles

Travaux usuels d'entretien ou liés à l'exploitation

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone inondable sans dérogation

Travaux réalisés à l'intérieur d'une zone à risque

Les services ou les travaux sont assurés par le personnel régulier de la municipalité ou de l'organisme

Autres (préciser) :

**ADMISSIBILITÉ PAR DÉROGATION AUX RÈGLES ET NORMES DU PROGRAMME**

CT no

du

Nature de la dérogation:

**COMMENTAIRE:**

- Dossier transféré de FIMR # 611095 à PIQM # 550052. La municipalité n'a pas transmis au MAMROT une copie de la résolution # R0608-219 lors de l'inscription au FIMR.
- La municipalité n'a pas transmis au MAMROT la résolution de conseil demandée le 2009-04-06 pour effectuer le transfert dans PIQM.

**INDICATEURS DU PROJET**

Indicateurs	Cible et unité de mesure	Valeur avant les travaux	Date de la mesure	Valeur après les travaux	Date de la mesure	Cible atteinte en fin de projet
-------------	--------------------------	--------------------------	-------------------	--------------------------	-------------------	---------------------------------

COMMENTAIRES:

Produit par: \_\_\_\_\_

Révisé par: \_\_\_\_\_

Autorisé par: \_\_\_\_\_

  
Directeur du SPSi-O<sub>2</sub>

Date 2009-04-14



**BORDEREAU DE  
TRANSMISSION**

À Jean-Pierre Beaumont		Date Le 22 avril 2009	
De Yvan Dumont <i>YD.</i>			
<b>Objet</b> Îles-de-la-Madeleine – Approvisionnement et distribution d'eau potable à l'Île-de-Grande-Entrée (550052)			
Pour analyse et rapport		À titre de renseignement	
Pour enquête et rapport		Donner suite	
Pour projet de réponse		Me voir à ce sujet, s.v.p.	
Suite à votre demande		Pour votre signature	
Comme convenu		Comme demandé	X
<p><b>Remarques :</b> Comme demandé, les documents relatifs à la promesse d'aide financière pour le projet cité en objet ont été préparés et sont joints pour signature. À noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous n'avons pas en main de résolution de la municipalité confirmant son accord avec le projet et acceptant d'assumer sa quote-part.</li> <li>- La décision de l'entreprise Madelimer de reconstruire son usine à l'Île-de-Grande-Entrée est liée à une subvention du MAPAQ qui n'est pas encore assurée.</li> <li>- Nous n'avons pas au dossier de confirmation de l'entreprise Madelimer de ses besoins en eau.</li> <li>- Aucune analyse d'optimisation des travaux soumis n'a été effectuée.</li> <li>- Les estimations de coûts déposées sont très préliminaires et non pas été validées par des relevés des conditions de terrain.</li> </ul> <p>En conséquence, Simon et moi jugeons ne pas être en mesure d'endosser la recommandation d'aide pour ce projet. Par ailleurs, conformément aux instructions données, les travaux identifiés pour fins d'aide financière visent exclusivement à approvisionner en eau potable la future usine de Madelimer. Étant donné qu'une partie des travaux présentés par la municipalité ont été exclus, il est suggéré, pour éviter toute confusion, d'accompagner la lettre de promesse d'une annexe décrivant les travaux retenus.</p>			



**OBJET :** Programme d'infrastructures Québec-Municipalités  
(PIQM) – Sous-volet 2.1  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Approvisionnement et distribution d'eau potable  
à l'Île-de-la-Grande-Entrée (550052)  
N° dossier : PVAM2009-00015

**DATE :** Le 22 avril 2009

---

## ÉTAT DE LA QUESTION

- Le projet concerne la construction d'infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable en vue de desservir la future usine de transformation de produits marins de la compagnie Madelimer laquelle sera située sur l'Île-de-la-Grande-Entrée;

- Paramètres financiers :

	CMA	Part municipale	Aide Québec
Coût du projet	5 926 542 \$	296 327 \$	5 630 215 \$

- Promesse d'aide financière à effectuer dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités;
- À la demande du cabinet, l'aide financière a été calculée à un taux de 95 % du coût maximal admissible (CMA) du projet.

**RECOMMANDATION**

Compte tenu de ce qui précède, une promesse d'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.1 du programme PIQM a été préparée suivant les paramètres financiers indiqués dans la présente note.

Préparée par :  2009-04-22  
Jean-Pierre Beaumont, ing., directeur  
Service des programmes et du suivi  
des infrastructures - Québec

 09.04.22  
Jacques A. Tremblay, sous-ministre adjoint aux  
infrastructures et au financement municipal

 090424  
Jean-Paul Beaulieu, sous-ministre

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	
_____	
_____	
_____	

# PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

## FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Les Îles-de-la-Madeleine ( M )  
Circonscription provinciale : Îles-de-la-Madeleine  
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
MRC : Îles-de-la-Madeleine  
Population :

No séquence :  
Dossier numéro : 550052  
Code géographique : 01023  
Date : 2009-04-22

PIQM # 2.1 : Approvisionnement et distribution d'eau potable à l'Île-de-la-Grande-Entrée

Répondant : [REDACTED] dir. des travaux publics

Téléphone : [REDACTED]

### 1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

Le projet concerne la construction d'infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable en vue de desservir la future usine de transformation de produits marins de la compagnie Madelimer, laquelle sera située sur l'Île-de-la-Grande-Entrée.

### 2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ

#### 2.1 Travaux admissibles

- Recherche d'eau souterraine sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée.
- Aménagement des puits numéros 1, 2, 3 et 4 situés sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée, incluant l'alimentation électrique, la mécanique de procédé, les clôtures et les chemins d'accès.
- Mise en place de conduites de raccordement de 50 mm de diamètre sur une longueur d'environ 820 mètres entre les puits et le bâtiment de service.
- Construction d'un bâtiment de service en bordure du chemin du Bassin Ouest afin d'abriter le système de désinfection, les pompes de distribution, un laboratoire, les équipements de contrôle, la mécanique et une génératrice.
- Construction d'un réservoir d'eau potable d'un volume de 350 mètres cubes sur le même site que le bâtiment de service.
- Mise en place de conduites de distribution d'eau potable de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 520 mètres sous le chemin du Bassin Ouest.
- Mise en place de conduites de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 150 mètres sous le chemin Principal (Route 199), entre le chemin du Bassin Ouest et le port de la Grande-Entrée.

#### 2.2 Travaux non admissibles

Aucun

#### 2.3 Appréciation du projet soumis

Le secteur de la Pointe de la Grande-Entrée est situé à l'extrémité nord-ouest de l'Île-de-la-Grande-Entrée dans la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Cet endroit est doté d'un port qui est l'un des plus importants parmi les 10 havres de pêche aux Îles-de-la-Madeleine et, l'entreprise Madelimer y prévoit la reconstruction d'une usine de transformation de produits marins.

L'usine Madelimer employait environ 320 travailleurs avant qu'elle soit incendiée en février 2006. En plus de cet événement, l'industrie des pêches est manifestement en réorganisation aux Îles-de-la-Madeleine depuis 2007-2008, au regard de plusieurs communiqués qui

évoquent la formation d'un consortium ou d'une fusion des 3 principales usines des Îles, soit Madelimer inc., Les Pêcheries Gros-Cap inc. et Pêcheries Norpro 2000 Ltée. La nouvelle usine de Grande-Entrée pourrait notamment être spécialisée dans la transformation des différentes espèces de crabe. Selon un document obtenu de la municipalité, le projet de reconstruction de l'usine Madelimer à Grande-Entrée fait partie d'un montage financier présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Toutefois, nous n'avons aucune indication de la part du MAPAQ à ce sujet.

L'approvisionnement en eau potable est une ressource primordiale pour la relance des activités industrielles dans le secteur de Grande-Entrée. Au début des années 2000, l'entreprise Madelimer a connu des problèmes d'approvisionnement en eau avec les puits existants (puits Mario et puits John Fred) parce que ceux-ci ont été minéralisés par l'intrusion d'eau salée. Ces puits sont maintenant irrécupérables. Par ailleurs, l'utilisation de l'eau de mer pour combler le manque des puits existants a provoqué une détérioration hâtive des équipements de l'usine. Le projet de reconstruction de l'usine Madelimer est donc lié à l'aménagement d'un nouveau système d'approvisionnement en eau potable dans ce secteur.

La solution proposée pour l'implantation du nouveau système d'approvisionnement en eau, constituée des éléments mentionnés à la section 2.1 ci-dessus, est techniquement plausible selon les hypothèses des besoins en eau présentées et les résultats obtenus par les études hydrogéologiques effectuées en 2006, 2007 et 2008 sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée. L'aménagement des 4 puits du flanc sud offre une capacité d'approvisionnement de 130 mètres-cubes/jour et la presque totalité de ce débit serait utilisé par Madelimer. Nous savons par ailleurs que le MDDEP procède à l'étude de ce dossier en vertu du Règlement sur le captage des eaux souterraines.

Les besoins en eau potable pour l'opération de la future usine de Madelimer n'ont pas été confirmés par l'entreprise. Cette démarche est particulièrement importante dans le contexte des approvisionnements en eau souterraine aux Îles-de-la-Madeleine où il est toujours nécessaire de contrôler l'interface eau douce/eau salée. L'entreprise devra éventuellement déterminer ses débits de consommation moyen journalier, maximum journalier et maximum mensuel, puis gérer son utilisation de l'eau potable dans le cadre d'une entente formelle avec la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

### 3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés	5 926 542 \$
Coût des travaux admissibles	5 926 542 \$
Coût des travaux non admissibles	0 \$

## 3.2 Partage des coûts proposé par le requérant:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total
Requérant	296 327 \$	0 \$	0 \$	296 327 \$
Gouv. Québec	5 630 215 \$	0 \$		5 630 215 \$
Privé			0 \$	0 \$
Autres			0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>5 926 542 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>5 926 542 \$</b>

## 3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	296 327 \$	0 \$	0 \$	296 327 \$	5%
Gouv. Québec	5 630 215 \$	0 \$		5 630 215 \$	95%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
<b>Total</b>	<b>5 926 542 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>5 926 542 \$</b>	

## Commentaires:

Le coût des travaux présentés et le partage des coûts proposé par le ministère ont été établis sur la base des estimations préliminaires préparées par la firme ROCHE le 6 février 2009 et le 8 avril 2009, et en fonction des ouvrages retenus exclusivement pour fournir l'alimentation en eau à l'usine Madelimer.

Le taux d'aide financière de 95% a été déterminé par le cabinet.

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
0 \$	926 542 \$	5 000 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

## 4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2009-05-01      Fin des travaux: 2010-12-31

**5. REMARQUES**

Recherche d'eau complétée  
Plans et devis complétés  
Autorisé par le MDDEP  
Règlement d'emprunt adopté  
Soumission retenue  
Entente de financement avec le MTQ


**6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES**

Aucune

**7. RECOMMANDATION**

Compte tenu des règles, des normes, des objectifs et des critères du programme, ce projet est admissible à l'octroi d'une aide financière.

Produit par : \_\_\_\_\_ Révisé par : \_\_\_\_\_

Visé par : \_\_\_\_\_ Visé par : \_\_\_\_\_

Jean-Pierre Beaumont  
Directeur du SPSI-Qc

Jacques A. Tremblay  
Sous-ministre adjoint aux  
infrastructures et au financement  
municipal

Date : 2009-04-22 Date

09.04.22

Gouvernement du Québec  
La vice-première ministre,  
ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine  
La députée de Bonaventure

Québec, le 8 mai 2009

Monsieur Joël Arseneau  
Maire  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Monsieur le Maire, *Joël,*

J'ai le plaisir de vous informer que le projet d'approvisionnement et de distribution d'eau potable à l'Île-de-la-Grande-Entrée est admissible à une aide financière de 5 630 215 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 5 926 542 \$ dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Vous trouverez ci-joint la description des travaux retenus pour fins d'aide financière. Un protocole d'entente établissant les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

En ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la municipalité.

Je suis assurée que la réalisation de ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs du programme qui sont d'améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie des Québécois et des Québécoises.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures au 

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
NATHALIE NORMANDEAU

# PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

## FICHE SYNTHÈSE

Demandeur : Les Îles-de-la-Madeleine ( M )  
Circonscription provinciale : Îles-de-la-Madeleine  
Circonscription fédérale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
MRC : Les Îles-de-la-Madeleine  
Population : 12 794

No séquence :  
Dossier numéro : 550052  
Code géographique : 01023  
Date : 2012-07-31

PIQM # 2.1 : Approvisionnement et distribution d'eau potable à l'Île-de-la-Grande-Entrée

Répondant : [REDACTED] dir. des travaux publics

Téléphone : [REDACTED]

### 1. DESCRIPTION DU PROJET PRÉSENTÉ

**PREMIÈRE RÉVISION: HAUSSE DES COÛTS DE RÉALISATION ET AJOUT DE TRAVAUX, IMPLIQUANT UNE AUGMENTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ET UN REPORT DE L'ÉCHÉANCIER**

L'ajout de travaux au projet a entraîné des coûts de réalisation plus élevés que les estimations initiales, portant le coût maximal admissible de 5 926 542 \$ à 7 505 043 \$. L'aide financière souhaitée passerait donc de 5 630 215 \$ à 7 129 791 \$, ce qui représente une aide additionnelle de 1 499 576 \$.

L'augmentation des coûts du projet est due, d'une part, à l'ajout de travaux d'aqueduc pour un développement récréotouristique dans le secteur du port et d'autre part, à l'augmentation de la réserve en eau nécessaire à l'implantation de la future usine Madelimer. On prévoit aussi le prolongement du réseau d'aqueduc entre le réservoir du chemin Bassin Ouest et le chemin Allée de Ceinture ainsi que sur l'ensemble de ce dernier. Finalement, les nouvelles estimations du projet prennent en compte la hausse de 2 % de la TVQ de 2010 et 2011 ainsi qu'une indexation de l'inflation.

La modification des coûts du projet prend donc en compte les éléments suivants :

- Coûts additionnels reliés à l'inflation;
- Coûts additionnels reliés aux hausses de taxes (2 %);
- Coûts additionnels pour l'ajout d'un puits;
- Coûts additionnels pour l'augmentation de la capacité du réservoir;
- Coûts additionnels pour l'ajout de travaux.

Les travaux sont maintenant les suivants :

- Recherche d'eau souterraine sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée.
- Aménagement des puits numéros 1, 2, 3, 4 et 5 situés sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée, incluant l'alimentation électrique, la mécanique de procédé, les clôtures et les chemins d'accès.
- Mise en place de conduites de raccordement entre les puits et le bâtiment de service.
- Construction d'un bâtiment de service en bordure du chemin du Bassin Ouest afin d'abriter le système de désinfection, les pompes de distribution, un laboratoire, les équipements de contrôle, la mécanique et une génératrice.
- Construction d'un réservoir d'eau potable d'un volume de 715 mètres cubes sur le même site que le bâtiment de service.
- Mise en place de conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 540 mètres sous le chemin du Bassin Ouest.
- Mise en place de conduites de distribution d'eau potable sur une longueur

- d'environ 1 075 mètres sous le chemin Principal (Route 199), entre le chemin du Bassin Ouest et le port de la Grande-Entrée.
- Mise en place de conduites d'eau potable sur une longueur d'environ 530 mètres dans le secteur du quai;
  - Mise en place de conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 685 mètres sous le chemin du Bassin Ouest du réservoir au chemin Allée de Ceinture
  - Mise en place de conduites de distribution d'eau potable sur une longueur d'environ 335 mètres sous le chemin Allée de Ceinture.

Par cette révision, la MAMROT contribue à la réalisation de travaux de distribution d'eau potable en secteur résidentiel. Les coûts associés à ces conduites sont jugés accessoires (moins de 10% du lot 1) puisque, pour des raisons de faisabilité et d'économie, elles doivent être mises en place à même la tranchée des conduites d'alimentation provenant des puits.

Les coûts révisés du projet ont été établis en fonction du sommaire de l'estimation préliminaire préparée par la firme ROCHE le 5 juillet 2012. Ils comprennent les coûts ayant fait l'objet d'un premier appel d'offres (Lot 1) ainsi que les coûts estimés du Lot 2.

L'échéancier de la fin des travaux est reporté du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2013.

---

Le projet concerne la construction d'infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable en vue de desservir la future usine de transformation de produits marins de la compagnie Madelimer, laquelle sera située sur l'Île-de-la-Grande-Entrée.

- Recherche d'eau souterraine sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée.
- Aménagement des puits numéros 1, 2, 3 et 4 situés sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée, incluant l'alimentation électrique, la mécanique de procédé, les clôtures et les chemins d'accès.
- Mise en place de conduites de raccordement de 50 mm de diamètre sur une longueur d'environ 820 mètres entre les puits et le bâtiment de service.
- Construction d'un bâtiment de service en bordure du chemin du Bassin Ouest afin d'abriter le système de désinfection, les pompes de distribution, un laboratoire, les équipements de contrôle, la mécanique et une génératrice.
- Construction d'un réservoir d'eau potable d'un volume de 350 mètres cubes sur le même site que le bâtiment de service.
- Mise en place de conduites de distribution d'eau potable de 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 520 mètres sous le chemin du Bassin Ouest.
- Mise en place de conduites de distribution d'eau potable de 150 mm de diamètre sur une longueur d'environ 1 150 mètres sous le chemin Principal (Route 199), entre le chemin du Bassin Ouest et le port de la Grande-Entrée.

## **2. AVIS SUR LE PROJET PRÉSENTÉ**

### **2.1 Travaux admissibles**

Tous les travaux sont admissibles.

### **2.2 Travaux non admissibles**

Aucun

### **2.3 Appréciation du projet soumis**

Le secteur de la Pointe de la Grande-Entrée est situé à l'extrémité nord-ouest de l'Île-de-la-Grande-Entrée dans la municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Cet endroit est doté d'un port qui est l'un des plus importants parmi les 10 havres de pêche aux Îles-de-la-Madeleine. L'entreprise Madelimer y prévoit la reconstruction d'une usine de transformation de produits marins.

L'usine Madelimer employait environ 320 travailleurs avant qu'elle soit incendiée en février 2006. En plus de cet événement, l'industrie des pêches est manifestement en réorganisation aux Îles-de-la-Madeleine depuis 2007-2008. La nouvelle usine de Grande-Entrée pourrait notamment être spécialisée dans la transformation des différentes espèces de crabe. Selon un document obtenu de la municipalité, le projet de reconstruction de l'usine Madelimer à Grande-Entrée fait partie d'un montage financier présenté au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Toutefois, nous n'avons aucune indication de la part du MAPAQ à ce sujet.

L'approvisionnement en eau potable est une ressource primordiale pour la relance des activités industrielles dans le secteur de Grande-Entrée. Au début des années 2000, l'entreprise Madelimer a connu des problèmes d'approvisionnement en eau avec les puits existants (puits Mario et puits John Fred) parce que ceux-ci ont été minéralisés par l'intrusion d'eau salée. Ces puits sont maintenant irrécupérables. Par ailleurs, l'utilisation de l'eau de mer pour combler le manque des puits existants a provoqué une détérioration hâtive des équipements de l'usine. Le projet de reconstruction de l'usine Madelimer est donc lié à l'aménagement d'un nouveau système d'approvisionnement en eau potable dans ce secteur.

La solution proposée pour l'implantation du nouveau système d'approvisionnement en eau, constituée des éléments mentionnés ci-dessus, est techniquement plausible selon les hypothèses des besoins en eau présentées et les résultats obtenus par les études hydrogéologiques effectuées en 2006, 2007 et 2008 sur le flanc sud de l'Île-de-la-Grande-Entrée. L'aménagement des 4 puits du flanc sud offre une capacité d'approvisionnement de 130 mètres-cubes/jour et la presque totalité de ce débit serait utilisé par Madelimer. Nous savons par ailleurs que le MDDEP procède à l'étude de ce dossier en vertu du Règlement sur le captage des eaux souterraines.

Les besoins en eau potable pour l'opération de la future usine de Madelimer n'ont pas été confirmés par l'entreprise. Cette démarche est particulièrement importante dans le contexte des approvisionnements en eau souterraine aux Îles-de-la-Madeleine où il est toujours nécessaire de contrôler l'interface eau douce/eau salée. L'entreprise devra éventuellement déterminer ses débits de consommation moyen journalier, maximum journalier et maximum mensuel, puis gérer son utilisation de l'eau potable dans le cadre d'une entente formelle avec la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

### 3. COÛT DU PROJET

3.1 Coût des travaux présentés	7 505 043 \$
Coût des travaux admissibles	7 505 043 \$
Coût des travaux non admissibles	0 \$

## 3.2 Calcul de l'aide proposée par le ministère

Coût maximum admissible	7 505 043 \$
Aide (taux réguliers)	7 129 791 \$
Aide exceptionnelle	0 \$
Aide totale	7 129 791 \$

## 3.3 Partage des coûts proposé par le ministère:

	PIQM	100 Millions	Financement supplémentaire	Total	%
Requérant	375 252 \$	0 \$	0 \$	375 252 \$	5%
Gouv. Québec	7 129 791 \$	0 \$		7 129 791 \$	95%
Privé			0 \$	0 \$	
Autres			0 \$	0 \$	
Total	7 505 043 \$	0 \$	0 \$	7 505 043 \$	

## Commentaires:

Le coût des travaux présentés et le partage des coûts proposé par le ministère ont été établis sur la base des estimations préliminaires préparées par la firme ROCHE en date du 6 février 2009, du 8 avril 2009 et du 5 juillet 2012 et ce, en fonction des ouvrages retenus exclusivement pour fournir l'alimentation en eau à l'usine Madelimer.

Les autorités du ministère ont établi le taux d'aide à 95 % lors de la promesse initiale. Ce taux sera maintenu conformément à l'article 4.2.1.6 des règles et normes en vigueur depuis le 3 avril 2012 stipulant que : "Nonobstant l'aide financière possible, lors de la révision d'une promesse d'aide financière, les engagements antérieurs à l'approbation des présentes seront maintenus".

La ventilation des coûts par exercice financier est la suivante:

2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 000 000 \$	5 505 043 \$
2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

## 4. ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DES TRAVAUX

Début des travaux: 2009-05-01      Fin des travaux: 2013-12-31

5. REMARQUES

Recherche d'eau complétée  
Plans et devis complétés  
Autorisé par le MDDEP  
Règlement d'emprunt adopté  
Soumission retenue  
Entente de financement avec le MTQ


6. OBLIGATIONS PARTICULIÈRES

Aucune

7. RECOMMANDATION

Compte tenu des objectifs et des critères du programme, ce projet est admissible à l'octroi d'une aide financière révisée.

Selon les règles et normes du programme, les travaux liés à la distribution d'eau potable sur le Chemin Bassin Ouest et le Chemin Allée de Ceinture ne seraient pas considérés admissibles au sous-volet 2.1. Toutefois, puisque ceux-ci sont considérés accessoires au projet et qu'ils se réaliseront dans la même tranchée que les travaux d'alimentation en eau, le ministère juge que, pour des raisons de faisabilité et d'économie et afin de limiter les interventions, ces travaux doivent être réalisés.

Produit par: \_\_\_\_\_ Révisé par: \_\_\_\_\_

Olivier Dominic Galarneau

Guillaume Girouard

Visé par: \_\_\_\_\_

Marie-Josée Fournier, CPA, CA  
Directrice des infrastructures  
stratégiques

*soin*

Date: 2012 - 07 - 31

**OBJET :** Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)  
Sous-volet 2.1  
Révision à la hausse  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine  
Approvisionnement et distribution d'eau potable  
à l'Île-de-la-Grande-Entrée ( dossier numéro 550052)  
N° dossier : NADM2012-00031

**DATE :** Le 31 juillet 2012

---

## ÉTAT DE LA QUESTION

- Le projet consiste en la construction d'infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau potable en vue de desservir la future usine de transformation de produits marins de la compagnie Madelimer, laquelle sera située sur l'Île-de-la-Grande-Entrée.
- Projet révisé impliquant une hausse du coût maximal admissible (CMA) et de l'aide financière inscrit au PIQM le 8 mai 2009.
- Paramètres financiers :

	CMA	Part municipale	Aide Québec
Promesse initiale du (2009-05-08)	5 926 542 \$	296 327 \$	5 630 215 \$
Augmentation recommandée	1 578 501 \$	78 925 \$	1 499 576 \$
Total après révision	7 505 043 \$	375 252 \$	7 129 791 \$

## COMMENTAIRES

- L'augmentation des coûts du projet est due, d'une part, à l'ajout de travaux d'aqueduc pour un développement récréotouristique dans le secteur du port et d'autre part, à l'augmentation de la réserve en eau nécessaire à l'implantation de la future usine Madelimer. On prévoit aussi le prolongement du réseau d'aqueduc entre le réservoir du chemin Bassin Ouest et le chemin Allée de Ceinture ainsi que sur l'ensemble de ce dernier. Finalement, les nouvelles estimations du projet prennent en compte la hausse de 2 % de la TVQ de 2010 et 2011 ainsi qu'une indexation de l'inflation sur une période de trois ans.
- Période de réalisation : août 2012 à décembre 2013.
- Les autorités du ministère ont établi le taux d'aide à 95 % lors de la promesse initiale. Ce taux sera maintenu conformément à l'article 4.2.1.6 des règles et normes en vigueur depuis le 3 avril 2012 stipulant que : "Nonobstant l'aide financière possible, lors de la révision d'une promesse d'aide financière, les engagements antérieurs à l'approbation des présentes seront maintenus".

**RECOMMANDATION**

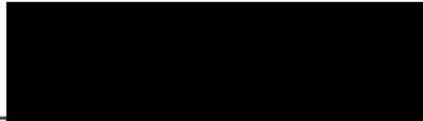
Eu égard aux objectifs et critères du programme, l'analyse du Ministère permet de conclure que ce projet est admissible à l'octroi d'une aide financière révisée.

Les travaux liés à la distribution d'eau potable sur le Chemin Bassin Ouest et le Chemin Allée de Ceinture ne seraient pas considérés admissibles au sous-volet 2.1 en vertu des règles et normes en vigueur. Toutefois, puisque ceux-ci sont considérés accessoires au projet et qu'ils se réaliseront dans la même tranchée que les travaux d'alimentation en eau, le ministère juge que, pour des raisons de faisabilité et d'économie et afin de limiter les interventions, ces travaux doivent être réalisés.

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé de faire une promesse d'aide financière révisée dans le cadre du sous-volet 2.1 du PIQM suivant les paramètres financiers indiqués dans la présente note.

Préparée par :

\_\_\_\_\_  
Olivier-Dominic Galarneau, analyste



\_\_\_\_\_  
Guillaume Girouard, chef d'équipe  
Direction des infrastructures stratégiques



*pour*

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Fournier, CPA, CA  
Directrice des infrastructures stratégiques



*pour*

\_\_\_\_\_  
Pierre Aubé, ing.  
Directeur général des infrastructures

*2012/07/31*



\_\_\_\_\_  
Frédéric Guay, sous-ministre adjoint aux  
infrastructures et aux finances municipales

DÉCISION	Date
<input type="checkbox"/> Recommandation approuvée par : _____	_____
<input type="checkbox"/> Recommandation refusée par : _____	_____
Suivi : _____	
_____	
_____	
_____	



Gouvernement du Québec  
Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
et ministre responsable des régions de la Chaudière-Appalaches  
et du Centre du Québec

Québec, le 31 juillet 2012

Monsieur Joël Arseneau  
Maire  
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que l'aide financière qui vous a été accordée pour la réalisation du projet d'approvisionnement et de distribution d'eau potable à l'Île-de-la-Grande-Entrée a été révisée. Ainsi, cette aide est portée de 5 630 215 \$ à 7 129 791 \$ et s'applique à un coût maximal admissible de 7 505 043 \$, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

Un protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités du versement de cette dernière vous sera transmis prochainement.

Une lettre-addenda au protocole d'entente déjà signé, lequel a pour objet d'apporter les ajustements à ce dernier, vous sera transmis prochainement.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures stratégiques au [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[REDACTED]  
LAURENT LESSARD

